

nie ; pour deux raisons : elles ne tombent pas sous les sens, dont nous subissons tous et trop la tyrannie ; elles habitent des régions inaccessibles à nos pensées terrestres ; et malgré leur profonde harmonie avec notre nature, elles la dépassent cependant. Les lois divines répriment les passions et répugnent aux penchants pervers en leur imposant une contrainte insupportable. Or, relever toujours les regards et les cœurs en haut ; lutter, lutter sans cesse contre le torrent des erreurs et des vices, amener les hommes à incliner leur raison devant la foi et leurs volontés sous la loi de l'Évangile, voilà ce que doit faire l'évêque, et pour être à la hauteur d'une pareille tâche, ne faut-il pas qu'il y consacre tout son temps, toutes ses forces, toute son âme, tout son cœur, toute sa vie ? L'épiscopat est donc un dévouement absolu, quotidien, permanent, une servitude glorieuse, si vous voulez, mais une servitude : le service exclusif de Dieu et des âmes. Il est donc évident que l'évêque ne s'appartient plus à lui même, et qu'il appartient désormais à tous. *Omnium me servum feci*¹, disait avec raison saint Paul ; “ Je me suis fait le serviteur de tous.” Et encore, *Omnibus omnia factus sum, ut omnes facerem salvos*² : Je me suis fait tout à tous, pour les sauver tous. Et encore : *Charitas Christi urget nos*³ : “ la charité de Jésus-

1 I Cor. IX, 19. 2 I Cor. IX, 22. 3 I Cor. II, 3, 14.